

Le jour où il monta à la tribune, M. Willis s'écria d'un ton solennel, en désignant le pupitre installé devant lui : " Oui, messieurs, j'ai là les preuves de l'infamie des prêtres de Rome ; j'ai là des pièces démontrant le bien-fondé des accusations si graves que j'ai portées contre eux !" En même temps, il ouvrit le pupitre en question. Aussitôt, un gros oiseau noir en sortit avec un bruit assourdissant, effleura le visage de M. Willis, et prit son vol jusque dans les tribunes.

C'était un coq qu'une main facétieuse avait enfermé dans le bureau de l'orateur, dont la frayeur fut telle qu'il resta un certain temps, avant de reprendre possession de lui-même. Quand enfin il put parler, il s'embrouilla dans son discours et fut impuissant à déguiser, sous des artifices de langage, la faiblesse manifeste de son augmentation.

Les rieurs ne furent pas de son côté, et la Chambre, en majorité acquiesce aux idées d'apaisement, résolut de ne pas s'opposer à l'application du compromis.

Depuis cette époque, la paix religieuse n'a plus été troublée dans le Nouveau-Brunswick, et tout porte à croire que, d'ici longtemps, on n'y persécutera plus les catholiques.

CAMILLE DEROUET

BIBLIOTHÈQUE CIRCULANTE

En 1764, le sieur Germain Langlois, demeurant sur la place du marché, à la haute ville de Québec, fonda une bibliothèque circulante.

S'il faut en croire le prospectus que publia alors Langlois sa bibliothèque consistait en plusieurs centaines de volumes bien choisis, tant en anglais qu'en français, écrits par les meilleurs auteurs sur des sujets intéressants et amusants.

Voici quelles étaient les conditions de Langlois pour pouvoir s'abonner à sa bibliothèque :

Payer six sols par semaine d'argent courant d'Halifax ; Ne prendre qu'un seul livre à la fois ; Ne pas le garder plus d'une semaine ; Payer tout dommage fait au livre.

P.-G. R.